

A l'attention des délégués du Comité Syndical

Privas, le 13 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir participer au prochain Comité Syndical qui se réunira,

Lundi 26 janvier 2026 à 10h00

- Accueil 9h30-

ESPACE OUVEZE

205-235, Boulevard de Paste - PRIVAS

L'ordre du jour sera le suivant :

1. FINANCES

- Compte financier unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) 2025-2026 et autorisation d'engagement
- Budget primitif 2026
- Autorisation de subventions 2026

2. ENERGIE

- Adhésion nouvelles communes au marché audit énergie
- Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage
- Adhésion nouvelle commune au groupement d'achat d'Energie et services associés

3. ECLAIRAGE PUBLIC

- Réajustement du plan de financement du schéma directeur de la commune de Brossainc
- Approbation de la mise en place d'un schéma directeur d'éclairage public sur une commune d'Ardèche

4. ELECTRIFICATION RURALE

- Modification du financement des extensions électriques pour les particuliers

DIVERS

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrick COUDENE



SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Jean LEYNAUD, Vice-Président, soumet aux membres du Comité Syndical, le Compte Financier Unique 2025 de Territoire d'Energie Ardèche :

- | | |
|---|----------------|
| a) Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à : | 10 951 386,92€ |
| b) Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à : | 17 669 214,81€ |

L'excédent de fonctionnement 2025 s'élève à : 1 058 183,14€

- | | |
|--|----------------|
| c) Les dépenses réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : | 27 620 120,47€ |
| d) Les recettes réelles d'investissement (sans report) s'élèvent à : | 24 431 601,01€ |

L'excédent d'investissement 2025 s'élève à : 2 471 125,29€

- | | |
|---|----------------|
| e) L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures s'élève à : | 1 000 000,00 € |
| f) L'excédent d'investissement reporté des années antérieures s'élève à : | 5 206 875,61€ |
| g) Les restes à réaliser en dépenses d'investissement 2025 à reporter en 2026 s'élèvent à : | 5 743 127,76€ |
| h) Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2025 à reporter en 2026 s'élèvent à : | 5 425 269,93€ |
| i) Les résultats de clôture de l'exercice 2025 se soldent ainsi qu'il suit : | |

En fonctionnement par un excédent de :	2 058 183,14€
En investissement par un excédent (hors RAR) de :	7 678 000,90€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXX,

- D’ARRETER les comptes de l’exercice 2025 pour la section de fonctionnement 19 167 847,53€ au titre des recettes, et à la somme de 17 109 664,39€ pour les dépenses.
- D’ARRETER les comptes de l’exercice 2025, pour la section d’investissement 39 425 882,21€ au titre des recettes ; et à la somme de 31 747 881,31 € pour les dépenses.
- D’ADMETTRE le résultat de l’exercice 2025, se soldant par un excédent de fonctionnement d’un montant de 2 058 183,14€ et un excédent d’investissement d’un montant de 7 678 000,90€.
- D’ADMETTRE le résultat de clôture de l’exercice 2025 se soldant par un excédent d’un montant de 9 736 184,04€.

	Résultat de clôture de l’exercice 2024	Part Affectée à l’investissement CA 2024	Résultat CA 2025	Résultat de clôture de 2025
Investissement	5 206 875,61€	1 298 507,87€	2 471 125,29€	7 678 000,91€
Fonctionnement	2 298 507,87€		1 058 183,14€	2 058 183,14€
TOTAL	7 505 383,49€	1 298 507,87€	3 529 308,43€	9 736 184,05€

- DE CONSTATER que l’excédent global de clôture pour 2025 est de 9 736 184,04€ du compte financier unique, présenté par le Vice-Président en charge des finances conjointement avec Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable.

Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I	B1
---	----

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévision budgétaire totale	A	41 649 804,71	18 720 209,56
Recettes réalisées (1)	B	34 219 006,60	18 167 847,53
Restes à réaliser	C	5 425 269,93	0,00
Dépenses			
Autorisation budgétaire totale	D	46 856 680,32	19 720 209,56
Dépenses réalisées (1)	E	31 747 881,31	17 109 664,39
Restes à réaliser	F	5 743 127,76	0,00
Differences entre les titres et les mandats			
Résultats antérieurs reportés			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)			
Déférence entre les restes à réaliser			
Résultat cumulé			
	Excédent /déficit	G + H + I	7 360 143,07
		G + H + I	2 058 183,14
			9 418 326,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés				I
				B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	5 206 875,62		2 471 125,29		7 678 000,91
Fonctionnement	2 298 507,87		1 058 183,14		2 058 183,14
TOTAL I	7 505 383,49		3 529 308,43		9 736 184,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 505 383,49		1 298 507,87		3 529 308,43
					9 736 184,05

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 113 127,01	280 476,61	25,20	2 431,72
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 723 095,24	1 167 688,09	67,77	73 834,00
21	Immobilisations corporelles	340 000,00	30 876,86	9,08	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 410 421,39	21 980 711,76	74,74	1 948 180,81
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 586 643,64	23 459 753,32	71,99	2 024 446,53
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	28 774,94	57,55	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	982 718,52	980 218,52	99,75	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 200,00	3 200,00	100,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 035 918,52	1 012 193,46	97,71	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	8 904 967,38	3 148 173,69	35,35	3 718 681,23
	Total des dépenses réelles d'investissement	42 527 529,54	27 620 120,47	64,95	5 743 127,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	550 000,00	498 632,72	90,66	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 779 150,78	3 629 128,12	96,03	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	4 329 150,78	4 127 760,84	95,35	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	46 856 680,32	31 747 881,31	67,76	5 743 127,76
	001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00			
	Total des dépenses de la section d'investissement	46 856 680,32	31 747 881,31		5 743 127,76

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globatisé qui inclut le 204 et le 2324.

II — EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT — VUE D'ENSEMBLE

**II
A1.2**

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Realisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 970 154,26	13 656 854,43	105,29	573 082,22
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	2 500 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 618,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 299 336,87	2 437 079,60	105,99	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 315 685,00	3 212 862,65	96,90	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	9 606 928,99	2 591 827,81	26,98	4 852 187,71
Total des recettes réelles d'investissement		30 602 105,12	24 431 601,01	79,60	5 425 269,93
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	9 410 425,81			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 268 123,00	6 158 277,47	98,25	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 779 150,78	3 629 128,12	96,03	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		10 957 699,59	9 787 405,59	89,32	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		41 649 804,71	34 219 006,60	82,16	5 425 269,93
001 Solde d'exécution positif reporté		5 206 875,61			
Total des recettes de la section d'investissement		46 856 680,32	34 219 006,60		5 425 269,93

- (1) Recettes justifiées non titrées.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
- (4) DI 040- RF 042
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) DI 041 = RI 041
- (8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A.2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d) = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	7 480 536,71	5 649 468,82	504 064,55	6 153 533,37	82,26	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 500 000,00	2 349 122,60	0,00	2 349 122,60	93,96	0,00
014	Atténuations de produits	2 000 000,00	1 930 426,48	0,00	1 930 426,48	96,52	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	236 797,29	236 797,29	0,00	236 797,29	100,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes déliés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 217 334,00	10 165 815,19	504 064,55	10 669 879,74	87,33	0,00
66	Charges financières	71 737,19	14 237,92	36 236,26	50 474,18	70,36	0,00
67	Charges spécifiques	250 000,00	231 033,00	0,00	231 033,00	92,41	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 589,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		12 541 660,75	10 411 086,11	540 300,81	10 951 386,92	87,32	0,00
023	Virement à la section d'investissement	910 425,81					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 268 123,00	6 158 277,47	0,00	6 158 277,47	98,25	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		7 178 548,81	6 158 277,47	0,00	6 158 277,47	85,79	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		19 720 209,56	16 569 363,58	540 300,81	17 109 664,39	86,76	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		19 720 209,56	16 569 363,58	540 300,81	17 109 664,39		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

SYNDICAT D'ALÉNÉRGIES - BUDGET S.D.E. - CFU - 2025

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXÉCUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A.2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013							
016	Atténuations de charges APA	80 000,00 0,00		77 256,35 0,00	77 256,35 0,00	96,57 0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI			0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 977 000,00 0,00		2 729 571,79 0,00	852 000,00 0,00	3 581 571,79 0,00	90,06 0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)						
731	Fiscalité locale						
74	Dotations et participations	8 886 336,00 2 546 343,00		8 483 681,39 2 334 375,40	170 751,05 2 505 126,45	8 483 681,39 95,47	0,00 0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 674 677,00		2 938 649,56	65 093,45	98,38	0,00
	Total des recettes de gestion des services	18 164 356,00	16 563 534,49	1 087 844,50	17 651 378,99	97,18	0,00
76	Produits financiers						
77	Produits spécifiques	2 264,00	3 099,29	0,00	3 099,29	136,89	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi- budgétaires)	1 000,00 2 589,56	14 736,53 0,00	0,00	14 736,53 0,00	1 473,65 0,00	0,00 0,00
	Total des recettes réelles et mixtes	18 170 209,56	16 581 370,31	1 087 844,50	17 669 214,81	97,24	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	550 000,00 0,00	498 632,72 0,00	0,00	498 632,72 0,00	90,66 0,00	0,00 0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section						
	Total des recettes d'ordre (3)	550 000,00	498 632,72	0,00	498 632,72	90,66	0,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	18 720 209,56	17 080 003,03	1 087 844,50	18 167 847,53	97,05	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 000 000,00					
	Total des recettes de la section de fonctionnement	19 720 209,56	17 080 003,03	1 087 844,50	18 167 847,53	97,05	0,00

(1) Recettes justifiées non littrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

AFFECTATION RESULTATS 2025

Article-Libellé	N°	Restes à réaliser 2025		Résultats de clôture 2025	Résultat cumulé
				Recettes	Dépenses
Section d'investissement	1	5 425 269,93€	5 743 127,76€		0€
Solde d'Exécution Inv reporté	1			7 678 000,90€	
Frais d'Etudes	2031		2 431,72€		Affectation au 1068
Frais de recherche	2051				
Autres communes CEE	204		73 834,00€		
Travaux	21				
Travaux EP	23		1 948 180,81€		Excédent reporté en Fonctionnement
Part Inv Communes	13	573 082,22€			
MOT	4548	4 852 187,71€	3 718 681,23€		
Section de fonctionnement					2 058 183,14€

Compte tenu du résultat net, Le Vice-Président propose aux membres du comité syndical :

- De laisser l'excédent de fonctionnement en fonctionnement pour 2026

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à xxxxx,

- **De ne pas affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement, au compte 1068 (excédents capitalisés).**
- **2 058 183,14€ resteront en excédent reporté à la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté)**
- **APPROUVE l'affectation des résultats présentés**

**Le Président,
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

Objet : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2025-2026 et AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, les APCP en cours et celles de 2026 du SDE07.

Le tableau ci-joint annexé présente une vision synthétique des AP 2026 avec leurs crédits de paiement associés à ouvrir au présent budget.

Il ajuste également les crédits de paiement de l'exercice 2025 et permettra après le vote de clôturer les plus anciennes.

Pour l'année 2026, il convient de créer 1 nouvelle autorisation :

- 1 Autorisation de Programme pour les travaux d'électrification rurale concernant le programme 2026-2030 d'un montant de 100 000 000€, avec des crédits de paiements à hauteur de 6 000 000€

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXX,

- AUTORISE la création de nouvelles AP/AE au titre de 2026 tel que présentées
- AUTORISE l'ouverture des CP correspondant à l'ensemble des AP en cours
- AUTORISE l'ajustement des CP au niveau des paiements réalisés en 2025
- AUTORISE la clôture des AP les plus anciennes

**Le Président
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

APCP DE TERRITOIRE D'ENERGIE ARDECHE

AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS					
PROGRAMME	MONTANT AP	MONTANT MODIFICATION	MONTANT AJUSTEE	CP 2025	PAYE EN 2025	AU 31/12/2025	BP 2026	2027	AU-DELA
ELECTRIFICATION RURALE									
PROGR 2020	2 233 347,64 €			1 470 178,00 €	956 689,19 €	956 689,19 €			
PROGR 2021	4 701 407,98 €			2 798 377,56 €	682 240,31 €	2 585 270,73 €			
PROGR 2022	7 143 725,00 €		850 000,00 €	2 471 247,73 €	759 739,55 €	5 432 216,82 €	2 192 218,63 €		
PROGR 2023	16 510 768,97		5 533 356,97 €	3 620 000,00 €	3 299 582,79 €	10 406 218,67 €	4 000 000,00 €	288 436,34 €	
PROGR 2024	12 708 115,08			2 598 650,53 €	5 254 984,35 €	8 373 365,01 €	478 437,58 €		
PROGR 2025	14 571 597,84		571 597,84 €	3 510 000,00 €	4 536 539,64 €	4 536 539,64 €	4 000 000,00 €	1 245 000,00 €	
PROGR 2026	100 000 000,00						6 000 000,00 €		
MDE 2024-2026									
CEE 2024	1 800 000,00 €		673 146,54 €	579 787,21 €	692 112,11 €	1 271 899,32 €	600 000,00 €	507 887,89 €	
AUDIT NRJ	1 000 000,00 €			500 000,00 €	210 419,72 €	210 419,72 €	400 000,00 €	389 580,28 €	
CCR	6 200 000,00 €			2 254 864,33 €	524 824,70 €	524 824,70 €	2 400 000,00 €	2 000 000,00 €	
FT2024-26	1 200 000,00 €			432 111,80 €	432 111,80 €	539 064,75 €	400 000,00 €		
ECLAIRAGE PUBLIC									
SD 2023-2027	25 500 000,00			5 000 000,00 €	3 989 975,51 €	10 757 811,16 €	4 000 000,00 €		
INV 2023	12 000 000,00			3 500 000,00 €	3 472 592,59 €	9 580 501,78 €	3 500 000,00 €		
AE Maintenance E	9 000 000,00			1 964 333,50 €	1 972 232,09 €	5 488 145,26 €	1 980 000,00 €	1 960 160,00 €	
Objets connectés	3 000 000,00						1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
AE Maintenance C	500 000,00						100 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
ADMINISTRATION GENERALE									
LOCAUX SDE 07	2 500 000,00			906 844,07 €	906 844,07 €	962 723,28 €	1 537 276,72 €		

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Vice-Président présente aux membres du Comité Syndical, le budget primitif 2026 de Territoire d'Energie Ardèche.

Il rappelle la création d'Autorisation de Programme et d'Autorisation d'Engagement avec les Crédits de Paiement associés :

- En fonctionnement :

Gestion de la maintenance « Eclairage Public » :

AE de 2023 à 2027 d'un montant de 9 000 000€

CP 2026 : 1 980 000€

Gestion des « Audits Energétiques » :

AE de 2025-2026 d'un montant de 1 000 000€

CP 2026 : 400 000€

Gestion de la maintenance des objets connectés :

AE de 2025-2028 d'un montant de 500 000€

CP 2026 : 100 000€

- En investissement :

Programmation travaux « Eclairage Public » :

AP de 2023 à 2027 d'un montant de 37 500 000€

CP 2026 : 7 500 000€ (hors travaux coordonnés)

MDE « Contrat chaleur » :

AE de 2024 à 2027 d'un montant de 6 200 000€

CP 2026 : 2 400 000€

Programmation travaux « Electrification rurale » :

AP 2022 d'un montant de 6 293 725€ et CP 2025 à hauteur de	2 192 218,63€
--	---------------

AP 2023 d'un montant de 10 977 412€ et CP 2025 à hauteur de	4 000 000,00€
---	---------------

AP 2024 d'un montant de 11 973 279€ et CP 2025 à hauteur de	478 437,58€
---	-------------

AP 2025 d'un montant de 14 000 000€ et CP 2025 à hauteur de	4 000 000,00€
---	---------------

AP 2026-2030 d'un montant de 100 000 000€ et CP à hauteur de 6 000 000€	
---	--

Locaux TE07 « Restructuration » :

AP 2025-2026 d'un montant de 2 500 000€
CP 2026 : 1 537 276,72€

Création d'un réseau d'objets connectés :

AP 2025-2028 d'un montant de 3 000 000€
CP 2026 : 1 000 000€

I – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'année 2026, sont estimées à la somme de € et comprennent :

- Les redevances des concessionnaires à hauteur de 2 200 000€
- La perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : 8 400 000€

Les dépenses de fonctionnement liées à l'administration du Syndicat sont estimées, quant à elles, à 10 330 500€ figurant aux chapitres 011 et 012 : 7 630 500€ portant sur les charges à caractère général (relativement stables) et 2 700 000€ sur les frais de personnel en augmentation car de nombreux recrutements sont envisagés pour faire face aux compétences exigeantes mises en place, notamment en matière de gestion de la donnée, contrôle de gestion et du personnel qualifié, expérimenté dans le domaine des marchés publics et des ressources humaines.

Compte tenu de deux contentieux en cours au Tribunal administratif, il est jugé prudent d'ouvrir une ligne concernant les provisions pour risques à hauteur de 100 000€.

L'excédent de fonctionnement 2025 est reportée sur le BP 2026, à hauteur de 2 058 183,14€

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à la somme de 19 944 527,14€, avec les opérations d'ordre.

II / La section d'investissement

En section d'investissement, deux domaines sont distingués :

1/ les investissements qui se rapportent à l'administration générale

Les dépenses : Travaux d'aménagements de bureaux, acquisition matériel informatique, nouveaux logiciels et mobilier soit 490 000€.

2/ les investissements qui se rapportent à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

Les dépenses :

- | | |
|---|----------------|
| ▪ Travaux ER pour un montant de | 17 019 210,70€ |
| ▪ Travaux sous Maîtrise d'Ouvrage Déléguee | 8 143 127,76€ |
| ▪ Compétence Eclairage Public | 8 000 000,00€ |
| ▪ Création d'un réseau « Objets connectés » | 1 000 000,00€ |
| ▪ Subventions CEE aux communes | 600 000,00€ |

Les recettes :

- Les remboursements des communes pour les travaux réalisés pour leur compte et faisant l'objet d'un étalement pour 3 698 393,00 €
- Les participations pour 12 266 559€ (FACE, Télécommunications et collectivités) auxquelles s'ajoutent celles au titre des MOT (7 825 269,93€)

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 44 000 731,46€, avec les restes à réaliser, les opérations d'ordre et la dette constatée des communes à l'égard du Syndicat.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXX,

- ✓ DECIDE le budget primitif 2026 tel que présenté
- ✓ DECIDE de donner

Le Vice-Président propose aux membres du Comité syndical de :

- De voter le budget primitif 2026 tel que présenté ;
- De donner délégation au Bureau pour la gestion des investissements dans la limite du budget annuel alloué aux opérations, y compris de modifier la répartition entre opérations ;
- De donner délégation au Bureau pour définir les différents modes de passation des marchés publics de l'exercice ;
- De donner délégation au Bureau pour ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie.
- De donner délégation au Bureau pour solliciter tous les financeurs dans le cadre de la programmation des opérations d'électrification et d'efficacité énergétique (FACE, Département, ADEME, Région, EDF, Etat, Europe, etc...)

Ouï cet exposé et après en avoir pris connaissance, les membres de l'Assemblée décident à XXXXX d'adopter cette délibération.

**Le Président
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		II	A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS		+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	5 743 127,76	5 425 269,93
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 678 000,90
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	44 000 731,46	44 000 731,46
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+	+
REPORTS		0,00	0,00
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 058 183,14
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	19 944 527,14	19 944 527,14
		TOTAL DU BUDGET (4)	63 945 258,60
		63 945 258,60	63 945 258,60

(1) A impuler uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + voté)
01.8	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 113 127,01	2 431,72	1 050 000,00	0,00	1 052 431,72
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 723 095,24	73 834,00	1 100 000,00	0,00	1 173 834,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	340 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	29 413 621,39	1 948 180,81	27 619 210,70	0,00	29 567 391,51
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	20 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	982 718,52	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
18	Crédit de liaison : affectation (BA, échéci) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Autres immobilisations financières (3)	1 002 271,52	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
Total des dépenses financières						
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	4 375 018,51	3 718 681,23	2 400 000,00	0,00	6 118 681,23
Total des dépenses totales d'investissement						
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	821 444,83	550 000,00	0,00	550 000,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	5 564 015,11	4 148 393,00	0,00	4 148 393,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
		TOTAL	44 373 038,61	5 743 121,76	38 257 803,70	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE						
+ 0,00						
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						
44 000 731,46						

(1)Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2)Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3)Hors dépenses imputées au chapitre 015.

(4)En dépenses, le chapitre 22 octroie les trésors d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En revanche, le cas échéant, l'auventure de leurs travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5)A cette entité donnant lieu à collectivité effectue une donation publique en répétition au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6)Sur le total des opérations pour compte de tiers figure sur ce état (voir le détail en 1-4-5).

(7)DR-023 ; RI-021 ; DR-042 ; RI-040 = DR-042 ; DR-041 ; RI-041.

(8)Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globale regroupant les comptes 204 et 2024.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET				II	
ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT				C1	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Rentes à réaliser N ^e 4	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	9 982 500,00	60 477,68	10 026 559,00	0,00	10 087 033,68
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 462 500,00	60 474,68	10 026 559,00	0,00	10 087 033,68
10	Dépenses, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 829,00	0,00	1 372 975,00	0,00	1 372 975,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 298 507,87	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (7)	2 977 284,28	512 607,54	2 240 000,00	0,00	2 752 607,54
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cré d'assistan : affectation (PA, regio) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 315 685,00	0,00	3 698 393,00	0,00	3 698 393,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 592 276,13	512 607,54	7 311 389,00	0,00	7 823 975,54
45..	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	5 009 381,67	4 852 187,71	2 400 000,00	0,00	7 252 187,71
Total des recettes réelles d'investissement		20 064 557,80	5 425 269,93	19 737 927,00	0,00	25 163 196,93

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	9 102 425,81	202 452,13	0,00	202 452,13	
040	Opérations entre transf. entre sections (10) (11)	6 539 587,83	6 808 689,50	0,00	6 808 689,50	
041	Opérations patrimoniaires (10)	5 584 015,11	4 148 393,00	0,00	4 148 393,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 034 008,75	11 159 333,63	0,00	11 159 333,63	
TOTAL		39 993 565,55	5 425 269,93	30 897 460,63	0,00	30 322 730,56
+ R 000 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE						7 678 000,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						44 000 731,45

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes relatives de fonctionnement sur les dépenses relatives de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et des nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir dans l'B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour exercice N.
- (3) Hors recettes transférées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) En dépenses, le chapitre 22 relève des travaux d'investissement réalisés sur les biens depuis leur affectation. En réalité, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 169 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour minimoie, budget précédent (1)		Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + voix)
		Pour minimoie, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1				
01.1	Chargers à caractère général (3)	7 690 934,00	0,00	7 330 500,00	0,00	7 690 500,00	
01.2	Chargers de personnel et frais assimilés (3)	2 500 000,00	0,00	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	
01.4	Afféluations de produits						
01.6	AP4	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	
01.7	RSA / Réguarisation de l'IRI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6508) (3)	226 400,00	0,00	233 100,00	0,00	233 100,00	
6508	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante		12 417 334,00	0,00	12 565 600,00	0,00	12 563 600,00	
66	Chargers financiers	71 737,19	0,00	169 985,51	0,00	169 786,51	
67	Chargers spécifiques (3)	50 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	
68	Déductions aux provisions, dépendances (sauf budget étalement) (3)	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 539 071,19	0,00	12 933 385,51	0,00	12 933 386,51	

023	Virement à la section d'investissement [4]	910 425,81	202 452,13	0,00	202 452,13
042	Opérations autre transf. entre sections [4] (5)	6 208 123,00	6 808 688,50	0,00	6 808 688,50
043	Opérations autre intérieur de la section [4]	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'autre de fonctionnement		7 118 548,81	7 011 140,63	0,00	7 011 140,63

TOTAL	19 777 620,00	0,00	19 944 527,14	0,00	19 944 527,14
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE				*	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			19 944 527,14		0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

{2} Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 : DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RR\ 043$

(5) Les complets peuvent figurer dans le détail du chapitre si la

applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

**II
C2**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap.	L libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assamblee	TOTAL [= RAK + vote]
013	Altérations de charges (3)	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA, Réguarialisations de RMI	3 977 000,00	0,00	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf ls 731)	8 398 356,00	0,00	8 400 000,00	0,00	8 400 000,00
731	Fiscalité locale	2 546 343,00	0,00	2 623 740,00	0,00	2 623 740,00
74	Dotations et participations (3)	2 674 677,00	0,00	2 730 000,00	0,00	2 730 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)					
	Total des recettes de gestion courante	18 161 356,00	0,00	17 333 740,00	0,00	17 333 740,00
76	Produits financiers	2 254,00	0,00	1 604,00	0,00	1 604,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-)budgetaires (3)	0,00		0,00		0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	18 161 620,00	0,00	17 335 344,00	0,00	17 335 344,00

042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	550 000,00		550 000,00	0,00	550 000,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	550 000,00		550 000,00	0,00	550 000,00
	TOTAL	18 171 620,00	0,00	17 385 344,00	0,00	17 385 344,00

R 002 RESULTAT REPORTÉ DU ANTICIPE

= +

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES

=

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 461 140,63
--	--------------

Ils sont, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sera à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état «B» pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Il est prévu dans le budget.

(4) DR-0,23 x RI 021, DR 040 - RP 042 ; RI 040 = RP 042, DR 043 - RP 043.

(5) Les sommes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Somme de l'opération DR 023 + DR 042 - RP 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DR 040.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II D1	
BALANCE GÉNÉRALE – DEPENSES			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)		50 000,00	450 000,00	500 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)			0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)		850 000,00		850 000,00
18 Crête de liaison ; affectation (BA séparé)				
Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 2041 (3) (5))		1 052 431,72	0,00	1 052 431,72
2041 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		1 173 834,00	0,00	1 173 834,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)		490 000,00	0,00	490 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)				
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		29 557 391,51	550 000,00	30 117 391,51
RSNA		0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		3 698 393,00	0,00	3 698 393,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)				
29 Dépréciations des immobilisations (4)			0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0,00	0,00
3... Stocks et en-cours			0,00	0,00
15/8 Neutralisation des amortissements :				
45 Chapelets d'opérations pour compte de tiers (6)		6 118 681,23	0,00	6 118 681,23
46/1 Charges à dép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)			0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)			0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		39 302 336,46	4 698 393,00	44 000 731,46

D'OU SOLDE D'EXÉCUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

=

44 000 731,46

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (7)	7 630 500,00		7 630 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (8)	2 700 000,00		2 700 000,00
014 Atténuations de produits	2 000 000,00		2 000 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Réglularisations de RMI	0,00		0,00
60 Actifs et variation des stocks			
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6505) (9)	233 100,00	0,00	233 100,00
6505 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	169 786,51	0,00	169 786,51
67 Charges spécifiques (9)	100 000,00	0,00	100 000,00
68 Dot aux amortissements et provisions (9)	6 306 668,50	0,00	6 306 668,50
71 Production stockée (ou déstockage)	202 452,13	202 452,13	
023 Virement à la section d'investissement			
Dépenses de fonctionnement – Total	12 933 386,51	7 011 140,63	19 944 527,14

D'OU RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE

+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES

=

19 944 527,14

(1) Y compris les opérations réalisées au rедакtement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et complète M. 57.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES	
		D2	

INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		1 372 975,00	0,00	1 372 975,00
13 Subventions d'investissement (répés) (3)		12 839 641,22	3 658 393,00	16 538 034,22
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1068 non budgétaires)		(6)	0,00	0,00
18 Crête de liaison, affectation (BA, kofia)		0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	0,00	0,00
018 RSA		0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		3 658 393,00	450 000,00	4 148 393,00
28 Amortissement des immobilisations			6 608 688,50	6 608 688,50
29 Dépréciation des immobilisations (4)			0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)			0,00	0,00
3... Stocks et encours			0,00	0,00
45 Chapties d'opérations pour compte de tiers (5)		7 252 187,71	0,00	7 252 187,71
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)			0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)			0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement			202 452,13	202 452,13
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		25 163 195,93	11 159 533,63	36 322 730,56
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE			7 678 600,90	+
R 1068 AFFECTATION DU RÉSULTAT			0,00	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		44 000 731,46		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuations de charges (1)	80 000,00		80 000,00	
016 APA	0,00		0,00	
017 RSA, Réglarimations de RMI	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks			0,00	
70 Prod. services, domaines, ventes diverses	3 600 000,00		3 600 000,00	
71 Production stockée (ou destockage)			0,00	
72 Production immobilisée		550 000,00	550 000,00	
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00	
731 Fiscalité locale	8 400 000,00		8 400 000,00	
74 Dotations et participations (8)	2 523 740,00		2 523 740,00	
75 Autres produits de gestion courante (8)	2 730 000,00		2 730 000,00	
76 Produits financiers	1 604,00		1 604,00	
77 Produits spécifiques (8)	1 050,00		1 050,00	
78 Represa sur amortissements et provisions (8)	0,00		0,00	
79 Transferts des charges			0,00	
Recettes de fonctionnement – Total	17 336 344,00		550 000,00	17 886 344,00

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II D2	
BALANCE GÉNÉRALE - RECETTES				

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)		TOTAL	
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Distributions, fonds divers et réserves (sauf 1063)	1 372 975,00	0,00	1 372 975,00
13 Subventions d'investissement (rép 03) (3)	12 839 641,22	3 698 393,00	16 538 034,22
15 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	(6)	0,00	0,00
18 Crpte de liaison : affectation (BA, étaie) (4)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 2041) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	3 699 393,00	450 000,00	4 148 393,00
28 Amortissement des immobilisations			
29 Dépréciations des immobilisations (4)		6 808 688,50	6 808 688,50
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
31 Stocks et en-cours		0,00	0,00
3... Chaptiers d'épargnages pour compte de tiers (5)	7 282 187,71	0,00	7 282 187,71
481 Charges à réc. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
024 Virement de la section de fonctionnement		202 452,13	202 452,13
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	25 153 195,93	11 159 533,63	36 322 730,56
R 004 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	7 678 000,00		
R 1050 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	44 000 734,46		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuation de charges (6)	80 000,00	0,00	80 000,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA, Réquisitions de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, donatifs, ventes diverses	3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée	550 000,00	550 000,00	550 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00
731 Fiscalité locale	8 400 000,00	8 400 000,00	8 400 000,00
74 Dotations et participations (3)	2 523 740,00	2 523 740,00	2 523 740,00
75 Autres produits de gestion courante (3)	2 750 000,00	0,00	2 750 000,00
76 Produits financiers	1 604,00	0,00	1 604,00
77 Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (3)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total	17 336 344,00	50 000,00	17 886 344,00

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III	A
-----	---

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée gérées dans le cadre d'une AP II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL		44 373 038,61	5 743 127,76	0,00	38 257 603,70	0,00	38 257 603,70	44 000 731,46
018	RSA			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			2 431,72	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	1 052 431,72
204	Subventions d'équipement versées (9)			1 113 127,01	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 173 834,00
21	Immobilisations corporelles			73 834,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00	490 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)			0,00	0,00	27 619 210,70	0,00	27 619 210,70	29 567 391,51
	Total des dépenses d'équipement			32 589 843,64	2 024 446,53	0,00	30 259 210,70	0,00	30 259 210,70
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement			20 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			982 718,52	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
	Total des dépenses financières			1 002 718,52	0,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)			4 375 016,51	3 718 681,23	0,00	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
	Total des dépenses réelles			37 967 578,67	5 743 127,76	0,00	33 559 210,70	0,00	33 559 210,70
040	Opérations ordre transf entre sections (5) (6)			821 444,83		550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)			5 584 015,11		4 148 393,00	0,00	4 148 393,00	4 148 393,00
	Total des dépenses d'ordre			6 405 459,94		4 698 393,00	0,00	4 698 393,00	4 698 393,00
	D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
	Total des dépenses d'investissement cumulées								44 000 731,46

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		III
		A

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
					I	II	III = I + II
TOTAL	37 800 058,68	5 425 269,93	30 897 460,63				
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	9 962 900,00	60 474,68	10 026 559,00	0,00	0,00	10 087 033,68	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	12 462 900,00	60 474,68	10 026 559,00				
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 829,00	0,00	1 372 975,00	0,00	0,00	1 372 975,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	2 977 254,26	5 12 607,54	2 240 000,00	0,00	0,00	2 752 607,54	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	3 315 685,00	0,00	3 698 393,00	0,00	0,00	3 698 393,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	7 293 768,26	512 607,54	7 311 368,00				
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	5 009 381,67	4 852 187,71	2 400 000,00	0,00	0,00	7 252 187,71	0,00
Total des recettes réelles	24 766 049,93	5 425 269,93	19 737 927,00				
021 Virement de la section de fonctionnement	910 425,81	202 452,13	0,00	0,00	0,00	202 452,13	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 539 567,83	6 808 688,50	0,00	0,00	0,00	6 808 688,50	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	5 584 015,11	4 148 393,00	0,00	0,00	0,00	4 148 393,00	0,00
Total des recettes d'ordre	13 034 008,75	11 159 533,63	0,00				
			R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)				
			Affectation au compte 1068 (8)				
			0,00				

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2026, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

- Energies Sans Frontières :	8 100.00€
- Entente TEARA	3 000.00€
- Amicale du Personnel du SDE :	70 000.00€
- ALEC07	20 000.00€

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXX,

✓ **DÉCIDE l'attribution des subventions ci-dessus.**

**Le Président
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

SEANCE DU 26 janvier 2026

L'an 2026, le 26 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du Territoire d'énergie Ardèche à Privas, le Comité syndical du Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : ADHESION NOUVELLES COMMUNES AU MARCHE AUDIT ENERGIE

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative ;

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » ;

Vu la délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour la réalisation d'audit énergétique ;

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement.

Liste des membres ayant délibéré :

SIREN	MEMBRE	Date délibération
21070011800016	VALLEES D ANTRAIGUES ASPERJOC	13/12/2024
21070019100013	AUBENAS	14/03/2024
21070031600016	BERRIAS ET CASTELJAU	18/06/2024
21070050600012	CHAMBONAS	12/02/2025
21070051400016	CHAMPAGNE	18/12/2023
21070124900018	LAFARRE	14/02/2024
21070159500014	MIRABEL	06/11/2024
21070161100019	MONTPEZAT SOUS BAUZON	22/02/2024
21070197500018	ROIFFIEUX	01/07/2024
21070208000016	ST ANDEOL DE BERG	12/12/2023
21070216300010	ST BARTHELEMY GROZON	17/02/2025
21070219700018	ST BAUZILE	11/03/2025
21070241100013	ST GERMAIN	11/03/2025
21070263500017	ST LAURENT SOUS COIRON	14/11/2023
21070273400018	ST MAURICE D'IBIE	19/12/2023

21070280900018	ST PAUL LE JEUNE	30/05/2023
21070295700015	ST SAUVEUR DE MONTAGUT	28/11/2023
21070297300012	ST SYLVESTRE	23/09/2024
21070321100016	THORRENC	18/12/2023
20001690500016	CC Pays de Lamastre	21/12/2023

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à xxxxxxxx,

- ✓ DECIDE de prendre acte des demandes d'adhésion des membres au marché d'audit énergétique du Territoire d'énergie Ardèche.

Le Président

Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier à 10H00, à la salle de l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical du Territoire d'Énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts de Territoire d'énergie Ardèche et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération n°12 du Comité Syndical du 2 décembre 2019 concernant la création d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

Le Président présente la liste des communes et des EPCI ayant signé la convention de groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage :

SIREN	MEMBRE	Date délibération
210700225	COMMUNE DE BAIX	08/12/2025
210700605	COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE VERNOUX	25/11/2025
210700886	COMMUNE DE FAUGERES	27/11/2025
210701116	COMMUNE DE JUVINAS	07/11/2025
210701173	COMMUNE DE LABLACHERE	25/11/2025
210700647	COMMUNE DU CHEYLARD	15/12/2025
210701967	COMMUNE DE ROCLES	02/12/2025
210702270	COMMUNE DE SAINT CYR	01/12/2025
210702304	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BOULOGNE	16/10/2025
210702866	COMMUNE DE SAINT PIERREVILLE	10/12/2025

Après en avoir délibéré et à XXXXXX,

Le comité syndical,

- Fixe la liste des membres du groupement en date du 26 Janvier 2026.

Extrait certifié conforme,

Le Président
Patrick COUDENE

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier à 10H00, à la salle de l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical du Territoire d'Énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : ADHESION NOUVELLE COMMUNE AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération du comité syndical du 24 janvier 2020 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

Vu la délibération n°8 du Comité Syndical du 8 mars 2021 portant sur la constitution de ce groupement avec la désignation des membres

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement,

Le Président présente la liste du membre sortant « Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise » suite à sa dissolution par arrêté préfectoral n° 07-2025-10-28-0001 :

SIREN	MEMBRE
250702404	Syndicat Mixte Montagne Ardéchoise

Après en avoir délibéré et à XXXXXX,

Le comité syndical,

- Fixe la liste des membres du groupement en date du 26 Janvier 2026.

Extrait certifié conforme,

**Le Président
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le et de sa publication ou notification le

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier 2026 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical du Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : REAJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE BROSSAINC

Vu la délibération du comité syndical en date du 22 janvier 2024 par laquelle a été approuvé le schéma directeur de la commune de BROSSAINC pour un montant de 79 500,00 € HT ;

Vu la délibération de la commune de BROSSAINC en date du 18 novembre 2025 qui à la vue des choix de la fourniture et des travaux complémentaires demandés par la commune approuve les modifications du plan de financement initial ;

Vu le nouveau plan de financement de la commune de BROSSAINC ci-après, soumis à votre vote ;

BROSSAINC (Remplacement de 75 luminaires en LED)					
Montant schéma directeur HT	100 312,98 €				
Participation SDE07	50 156,49 €				
Participation communale	50 156,49 €				
FMO	1 987,50 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	7 950,00 €	10 551,63 €	10 551,62 €	10 551,62 €	10 551,62 €

Il appartient au Comité Syndical d'entériner le réajustement du plan de financement du schéma directeur de cette collectivité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'XXXXXXX,

- ✓ DECIDE de valider le réajustement du plan de financement du schéma directeur de la commune de BROSSAINC,
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget l'ensemble des écritures budgétaires correspondantes, notamment celles portant sur le constat de la dette et d'en demander la réciprocité aux communes.

Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2025, le 26 janvier 2026 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical du Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR UNE COMMUNE D'ARDECHE

Vu la délibération du comité syndical en date du 6 mars 2017 relative au règlement de la compétence facultative Éclairage Public, modifiée par délibération du comité syndical du 13 décembre 2021 ;

Vu le transfert de la compétence Eclairage Public de la commune de SAINT-CLAIR en date du 22 janvier 2018 ;

Vu la possibilité de souscrire un schéma directeur d'éclairage public pour les communes ayant opté pour le transfert de leur compétence Éclairage Public ;

Vu la délibération de la commune de SAINT-CLAIR en date du 15 décembre 2025, qui sollicite la réalisation d'un schéma directeur. Ce dernier ayant pour but principal de réduire les consommations d'énergies, mais aussi d'améliorer la sécurité des installations et la réduction de la pollution lumineuse ;

Vu le plan de financement de cette collectivité ci-après, soumis à votre vote ;

SAINT-CLAIR (Remplacement de 120 luminaires en LED)

Montant schéma directeur HT	130 000,00 €				
Participation SDE07	52 000,00 €				
Participation communale	78 000,00 €				
FMO	3 250,00 €				
Participation communale sur 5 ans	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	15 600,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €

* Pour rappel, la participation communale a désormais un étalement sur 5 ans et il y a des frais de maîtrise d'ouvrage de 2,5% sur le montant HT des travaux suite aux modifications des conditions

techniques, financières et administratives du transfert de la compétence éclairage public adoptées au comité syndical du 13 décembre 2021.

Il appartient au comité syndical d'entériner la demande de cette collectivité.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXXXXXX,

- ✓ DECIDE de valider la demande de réalisation de schéma directeur de la commune de SAINT-CLAIR,
- ✓ DECIDE d'inscrire au budget l'ensemble des écritures budgétaires correspondantes, notamment celles portant sur le constat de la dette et d'en demander la réciprocité aux communes.

Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier, à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués :

Membres présents :

Pouvoirs :

Excusés :

Membres votants :

OBJET : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES PARTICIPATIONS DES PARTICULIERS POUR LES RACCORDEMENTS ELECTRIQUES

Vu la loi N° 2023-175 dite « APER » en date du 10 mars 2023, mise en application le 10 septembre 2023, portant sur l'acquittement de la contribution prévue dans le code de l'énergie, pour tous les travaux d'extension rendus nécessaires par un raccordement par les bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme, en lieu et place de la collectivité qui avait délivré l'autorisation,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 portant sur les modalités de financement des différences activités du Syndicat,

Vu nos modalités d'appels des contributions aux bénéficiaires de ces travaux d'extension, à savoir, 30% d'acompte au moment de l'avant-projet sommaire permettant d'entériner les études et valider la demande, puis le solde au moment du devis, au stade de l'avant-projet définitif pour lancer les travaux

Vu le constat d'écart résiduel autant à la hausse qu'à la baisse constaté entre le lancement des travaux et leur réalisation liée aux contraintes techniques, il convient de procéder au remboursement ou à la demande d'un complément de paiement de ses opérations, sauf pour celles dont l'écart serait inférieur à 100€ HT ;

Sont considérés comme « particuliers » les personnes physiques agissant à titre non professionnel, pour des besoins n'entrant pas dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, libérale, artisanale ou immobilière.

Sont expressément exclus, même lorsqu'ils agissent sous forme de personne physique, les commerçants, artisans, promoteurs, aménageurs, opérateurs immobiliers, marchands de biens, lotisseurs, ainsi que toute personne agissant dans le cadre d'une opération de construction/vente, aménagement ou lotissement.

Les catégories de financements concernées par cette action sont exclusivement les suivantes :

- Financement pour un particulier suite demande d'urbanisme ou hors demande d'urbanisme (branchement pour pompe...)
- Financement pour alimenter un bâtiment agricole.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à XXXXXX,

✓ DECIDE DE mettre en œuvre ce nouveau dispositif

**Le Président
Patrick COUDENE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....